

Sécurisez la déductibilité de vos frais de vêtements professionnels

Critères d'éligibilité fiscale

- Le vêtement doit être spécifique à l'activité professionnelle (uniforme, tenue de protection, vêtement avec logo de l'entreprise).
- Le vêtement ne doit pas être utilisable dans la vie courante (tenue de ville exclue).
- Le caractère obligatoire de la tenue doit être justifié par des impératifs de sécurité ou une exigence liée à la fonction exercée.

Justificatifs comptables à conserver

- Factures d'achat ou de location détaillées (nom du fournisseur, date, libellé précis, montant HT et TTC).
- Preuve de paiement (relevé bancaire correspondant à la facture).
- Enregistrement comptable dans le compte 6063 (Fournitures d'entretien et de petit équipement) ou 6068 (Autres matières et fournitures).

Dossier de preuve pour le contrôle

- Copie du contrat de travail ou de la fiche de poste mentionnant l'obligation de port d'une tenue spécifique.
- Règlement intérieur ou note de service imposant le port de ces vêtements.
- Photographies des vêtements portés en situation de travail (particulièrement si le logo est visible).
- Fiches techniques des équipements de protection individuelle (EPI) si la déduction est liée à la sécurité.

Erreurs à éviter

- Déduire des vêtements de ville (costumes, chemises, chaussures classiques) même s'ils sont portés au travail.
- Oublier de distinguer la part personnelle de la part professionnelle si le vêtement a un usage mixte.
- Ne pas conserver les justificatifs pendant le délai de prescription fiscale de 3 ans.